



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE conformément au *Règlement numéro 157 relatif à l'usage de l'eau potable*, nous informons l'ensemble des citoyens que l'avis d'interdiction d'arrosage en vigueur depuis le 8 juin 2021 est désormais levé et que l'arrosage est permis à compter d'aujourd'hui, mercredi 22 septembre, conformément à la réglementation municipale en vigueur.

DONNÉ à Pointe-des-Cascades ce 22^e jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt et un.

Me Julie Paradis
Directrice générale adjointe et
responsable du greffe

Pour toute information :
450 455-3414
jparadis@pointe-des-cascades.com